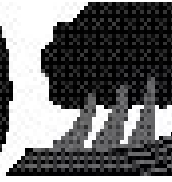


Municipalité de

ST-FERDINAND



ISSN 1499-9382

**INFORMATIONS
MUNICIPALES**

*Vol. 5 - No. 1
juillet 2005*



**Le conseil municipal de Saint-Ferdinand
vous souhaite un bel été, de bonnes
vacances et vous invite à la prudence**



La Société Nationale des Québécois à Thetford Mines, soulignait les étudiants et les étudiantes qui ont performé au niveau scolaire. Deux étudiantes de Saint-Ferdinand se sont signalées en histoire, soit Audrey Bizier et Émilie Marcoux, nous les félicitons !

Le conseil de la municipalité de St-Ferdinand

RAPPEL
RÈGLEMENT 9910.ZON
UN PERMIS EST OBLIGATOIRE POUR
UNE NOUVELLE INSTALLATION
OU L'AGRANDISSEMENT D'UN
QUAI

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Richard Leonard
Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Activités organismes

Si vous voulez qu'on parle des activités de votre organisme dans le bulletin municipal à chaque mois, n'hésitez pas à le faire savoir au responsable du bulletin, soit en adressant vos textes par écrit au bureau municipal, en téléphonant à Gérard Lessard au 428-9352 ou bien en envoyant votre communiqué par courriel à gerardlessard@globetrotter.net.

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

COMITÉ DE GESTION DU LAC

Nous voulons souligner l'apport de la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable pour la formation de la patrouille nautique du Lac William.

Une première rencontre a eu lieu au début du printemps avec la Lieutenante et Directrice, Caroline Guay et le Sergeant, Onil Lebel concernant le dossier de la patrouille nautique.

Cette rencontre démontrait déjà l'intérêt et une participation active de la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable.

La Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable envoie l'agent Marie-Ève Leclerc pour rencontrer la patrouille nautique du Lac William. Mentionnons que l'agent Marie-Ève Leclerc est formé aussi comme patrouilleur nautique.

La Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable libère l'agent Marie-Ève Leclerc pour faire un après-midi de patrouille avec nos constables spéciaux, Jessica Pomerleau et Marie-Michèle Moore.

Et ça continue! un suivi est fait entre la patrouille nautique du Lac William et la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable.

Nous remercions le bureau de la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable!

ACTIVITÉS DE LA FADOQ DE ST-FERDINAND

Repas-Spectacle

«Villeroy, mes Amours»
vendredi, le 5 août 2005

Réservation des billets :

Rachel Lemay au 428-3748

Claudette Massé au 428-3316

Une journée de Plein Air jeudi, le 25 août 2005

- 1- Pique-nique à la Marina à midi
- 2- Jeux extérieurs et possibilité de jeux à l'intérieur
- 3- Épluchette de blé d'inde vers 16h30

Info : Marie-Rose B. au 428-9236
ou Claudette Massé au 428-3316

22 ième édition

FESTIVAL DU MONTAGNARD DE VIANNEY

29, 30 et 31 juillet 2005

À noter que pour la période
des vacances l'Info Centre sera
fermé durant les semaines
du 18 et du 25 juillet 2005



Bienvenue

L'horaire:

lundi, mercredi, jeudi

et vendredi de 18h00 à 21h00

Pour information: 428-9607

notre site: www.geocities.com/infocentrelacwilliam

PERMIS DE FEU

adressez-vous au

362-2333 poste 254

**SERVICE SÉCURITÉ
INCENDIE RÉGIONALE**

Ian L'Archevêque, directeur SSIRÉ

Un rappel :

Voir les articles parus dans
le journal municipal du mois de mai
2005

**Si vous ne l'avez plus en main, il
reste quelques copies au bureau
municipal et vous pouvez toujours**

aller sur le site internet :

<http://www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca>

RÈGLEMENT no 2005-51

Règlement modifiant à le règlement sur le colportage no 2003-32

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement sur le colportage no 2003-32;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Guylaine Blondeau, conseillère, à la séance ordinaire du 6 juin 2005;

EN CONSÉQUENCE,

Il est édicté et ordonné comme suit, savoir :

ARTICLE 1

L'article 5 intitulé « Période » du règlement no 2003-32 sur le colportage est modifié en remplaçant les mots « douze (12) mois » par les mots « un (1) mois ».

L'article 13 intitulé « Amendes » du règlement no 2003-32 sur le colportage est modifié en remplaçant les mots « d'une amende de quarante dollars (40.00\$) » par les mots « d'une amende de cent dollars (100.00\$) ».

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. **ADOPTÉ**

Donné à Saint-Ferdinand, ce 4e jour du mois de juillet 2005

Règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney afin :

1. de permettre l'implantation de maisons de touriste dans la zone 4A.

Attendu que le Conseil a adopté par résolution, à la session du 2 mai 2005, le 1er projet de règlement no 2005-49 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Clermont Tardif à la session du 2 mai 2005;

Attendu qu'une consultation publique sur le 1er projet de règlement no 2005-49 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney a été tenue le 6 juin 2005 et précédée d'un avis public paru dans le journal municipal le 17 mai 2005.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La grille de spécifications no 1 du règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney est modifiée par l'ajout de la « note 1 » à la colonne correspondant à la zone 4A vis-à-vis la ligne 4.2.2.2 CL.3 Z le tout tel que montré à l'annexe

« A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

La « note 1 » est également ajoutée à la liste explicative des « NOTES APPLICABLES AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS » et décrite de la façon qui suit :

« NOTE 1 : Seules les activités du code 181 sont autorisées à l'exception des hôtels et des motels »;

Le tout tel que montré à l'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, CE 4 juillet 2005.

Un endroit à visiter dans notre région...

Nouveautés aux Jardins de vos rêves

Un jardin d'inspiration balnaise
et un temple flottant
sur l'étang aux nénuphars.

Le jardin est en constante évolution.
Venez le redécouvrir à compter de
à tous les après-midis
de 13h00 à 16h00
au 466, rang 4 nord à St-Ferdinand.

Les oeuvres de Fracine Leduc, sculpteure et de
Virginie Bédard, peintre
sont présentées aux Jardins de vos Rêves.

Pour toutes informations : 428-3848

Résumé de certaines décisions du conseil

séance du 4 juillet 2005

Terrain de pétanque

On autorise l'inspecteur à ajouter du gravier ou du sable sur les terrains de pétanque pour le tournoi du Club de l'Âge d'or, le 26 juillet 2005.

Autorisation au Club des Motoneigistes

On donne l'autorisation au Club des Motoneigistes du Lac William inc. de traverser les routes de Saint-Ferdinand qui sont croisées par leurs sentiers de motoneige, soit la route Turgeon, la route Langlois, le chemin Gosford, les rangs 4, 5 et 6 et la route de la Grande Ligne.

Mandat au Groupe Teknika

Le conseil municipal mandate M. Donald Bonsant du Groupe Teknika pour préparer un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage de l'ex-municipalité de Bernierville relativement au projet de Garage Impact M.G.

Engagement d'une responsable de la marina

On engage Anne-Marie Côté-Provençal comme responsable de la marina au taux horaire de 7.60 \$ pour environ 9 semaines selon un horaire variant de 0 à 40 heures maximum par semaine à compter du 4 juillet 2005 jusqu'au 5 septembre 2005.

Comité des éoliennes

Clermont Tardif est désigné comme représentant du conseil municipal au sein du Comité des éoliennes.

Bâtiments St-Julien

Considérant que la municipalité a soumis une demande écrite le 7 février dernier à M. Philippe Couillard spécifiant les ratifications nécessaires avant qu'elle accepte l'entente proposée à la municipalité et à ses citoyens;

Considérant que les demandes de la municipalité permettaient au gouvernement du Québec de négocier avec tout promoteur éventuel désirant reconverter les parties excédentaires des bâtiments St-Julien;

Considérant que ce dossier est d'une grande complexité et que le dénouement tarde alors que la population de Saint-Ferdinand s'impatiente;

Considérant qu'une approche d'implantation graduelle de l'entente pourrait s'avérer plus réaliste et plus avantageuse autant pour la municipalité de Saint-Ferdinand que pour le gouvernement du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Ferdinand demande que M. Couillard et les représentants du gouvernement du Québec débutent dans les plus brefs délais les tractations afin de transférer à la municipalité de Saint-Ferdinand les terrains adjacents aux bâtiments St-Julien ainsi que les réserves d'eau qui s'y retrouvent. Les autres clauses de l'entente pourraient être mises en place selon un échéancier convenu par les élus et les représentants du gouvernement du Québec.

Il est de plus résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région Centre-du-Québec et à Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière.

Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement no 2005-49 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney soit adopté et transcrit dans le livre des règlements.

Adoption du règlement modifiant le règlement sur le colportage no 2003-32

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement no 2005-51 modifiant le règlement sur le colportage no 2003-32 soit adopté et transcrit dans le livre des règlements.

(suite à la 7)

Résumé... (suite de la 6)

Travaux pont Labonté

Le conseil municipal mandate la firme Roche ltée, groupe-conseil pour élaborer un concept préliminaire avec estimation des coûts pour la réfection des approches du pont Labonté (côté Sud-Ouest) pour un montant de 850 \$ (taxes applicables et déboursés en sus) conformément à leur lettre du 6 juin 2005.

Corporation

des chemins Craig et Gosford

M. J.A. Richard Ruel, président de la Corporation de développement touristique du lac William est nommé délégué représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand auprès de la Corporation des chemins Craig et Gosford.

Système de chloration (résidences du rang 6)

Un mandat est donné à la firme Roche ltée, groupe-conseil relativement au projet d'amélioration de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable (mise aux normes - résidences isolées secteur rang 6), selon leur proposition du 30 juin 2005.

Système de chloration (résidences du rang 6)

La firme Roche ltée, groupe-conseil est mandatée et autorisée à préparer les documents nécessaires afin de soumettre pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le but d'obtenir l'autorisation pour l'implantation d'un système de désinfection aux u.v. individuel pour chacune de ces résidences isolées et d'obtenir également cette même autorisation pour les futures résidences potentielles du secteur.

Programme Infrastructures-Québec (système de chloration)

La firme Raymond Chabot Grant Thornton est mandatée pour la réalisation de la vérification financière du projet « Amélioration du système d'amélioration de l'eau potable - secteur Berni-

erville » dans le cadre du programme Infrastructures-Québec (dossier no IQ-0370) conformément au protocole d'entente en vigueur.

Panneaux vélo

On accepte la cotation de R.D. Lettrage enr. pour la fourniture de 2 panneaux de signalisation de 4 pieds X 4 pieds (attention aux piétons et cyclistes) en contreplaqué avec aluminium « sign ply » au montant de 320 \$ plus taxes pour les deux panneaux.

Autorisation d'enlever un arbre dans le lac

Pour question de sécurité, on autorise l'inspecteur à enlever l'arbre mort dans le lac en face du 4190 route du Domaine du Lac.

Débroussaillage des fossés

On autorise l'inspecteur municipal à procéder au débroussaillage (fauchage) des fossés des routes avec les services de Ferme Halifax enr. (Martial Ruel) pour le secteur du bas et les services de Ferme Berlaire (Robert Allaire) pour le secteur du haut.

Présentation des comptes

Les comptes du mois de juin 2005 pour un montant de 200 677.02 \$ sont acceptés tels que présentés et payés.

PATROUILLE NAUTIQUE

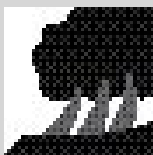
**Une surveillance est nécessaire
pour la sécurité de tous
sur le lac et on peut rejoindre
les patrouilleurs pour
informations ou plaintes au**

(418) 332-9709

Loisirs...

Trip musical à la Marina...

Samedi soir, le 30 juillet
de 20 h30 à 22 h30
Spectacle gratuit
(contribution volontaire)
avec **Nancy Rivard**
(gagnante aux fêtes du Lac 2004)
et **Audrey Marcoux**
Apportez vos chaises
et venez tripper à la marina



Prochaine réunion du conseil municipal de Saint-Ferdinand

**lundi, le 1 août 2005
à 19h30 à la salle du conseil**

À noter que pour la période des vacances la bibliothèque sera fermée durant les semaines du 18 et du 25 juillet 2005

Bibliothèque Municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00
mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00
Pour informations supplémentaires

Mme Lucie Lamontagne au 428-9607
<http://www.biblioweb.qc.ca/biblio/49.html>

18ième édition

Les fêtes du Lac William

21-22-23
et 24 juillet 2005

C'est avec grand plaisir, que le comité des Fêtes du Lac William vous invite encore cette année à participer à la multitude d'activités organisées pour l'occasion.

Encore une fois, le comité a travaillé toute l'année pour planifier cette 18ième édition.

Nous comptons donc sur votre participation, du plus petit au plus grand.

Nous tenons aussi à remercier les nombreux bénévoles et commanditaires impliqués à la réalisation de ces fêtes.

Merci à vous tous, amusez-vous et bonne festivités.